



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Le 27 Janvier 2021

PREAMBULE

Selon la réglementation en vigueur, les collectivités locales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce débat permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur la situation financière de la collectivité et de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Ce débat a pour objectif de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui lui permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces mesures imposent au président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur sa structure et la gestion de la dette.

La nouvelle Municipalité a fait le choix d'une adoption de son budget principal et de ses budgets annexes avant la fin du premier trimestre, ce qui permet une meilleure lisibilité et gestion budgétaire.

Toutefois, cette situation entraîne plusieurs conséquences :

- la Ville ne sera pas en mesure de présenter et d'analyser, au moment de l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire, les résultats financiers définitifs de l'exercice 2020. L'analyse de la situation financière de la Collectivité portera donc sur les années antérieures ou sur des chiffres 2020 provisoires ;
- la Ville ne disposera pas, lors du vote des budgets, d'informations officielles concernant les dotations de l'État et les bases d'imposition.

Les comptes administratifs 2020 et budgets 2021 seront votés au plus tard le 27 mars 2021.

SOMMAIRE

1-Le contexte économique national.....	1
2-Le Projet de Loi Finances 2021 (PLF 2021).....	2
3-La situation financière de la Ville.....	4
3.1-Le résultat financier.....	4
3.2-Le fonctionnement.....	5
3.2.1.-Les recettes.....	5
3.2.2-Les dépenses.....	6
3.2-L'état de la dette.....	8
3.3-La Capacité d'Auto Financement (CAF).....	9
3.5-Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR).....	10
3.6-L'investissement.....	10
4-Les budgets annexes.....	12
4.1-Budget « Hôtel d'entreprises ».....	12
4.2- Budget « Lotissement des Anciennes Ecoles ».....	12
5 - Les orientations politiques de la Ville.....	13
5.1 - Nouvelle équipe municipale.....	13
5.2- Cadre de vie.....	13
5.3-Développement durable.....	14
5.4 Vie économique.....	15
5.5 - Intercommunalité.....	16
5.6 - Enfance – Jeunesse - Education.....	17
5.7-Santé et Social.....	18
5.8-Vie culturelle et Associative.....	19
5.9-Citoyenneté – Démocratie Participative.....	20
5.10-Maintien de la qualité du service public.....	20
5.11-Gestion des ressources humaines.....	22

1-Le contexte économique national

(Source : rapport sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publique, préparatoire au débat d'orientation des finances publiques – juin 2020)

Après des années de croissance forte depuis 2017, l'économie française est frappée par les conséquences de l'épidémie mondiale de covid-19. La propagation de l'épidémie début 2020 et les mesures sanitaires strictes prises pour l'endiguer ont mis à l'arrêt plusieurs secteurs durant le confinement et continuent de contraindre l'activité en France et chez nos partenaires. Cet événement sanitaire survient après une année 2019 en ralentissement, notamment à l'international.

La croissance est restée robuste en 2019 et supérieure à la moyenne de la zone euro (+1,5%) quoique moindre qu'en 2018 du fait d'un environnement extérieur défavorable. L'investissement des entreprises non financières est demeuré particulièrement dynamique en 2019 (+3,7%), malgré la moindre vigueur de l'activité due à un environnement international moins porteur. Le taux d'investissement des entreprises a ainsi atteint un niveau historiquement élevé. L'investissement des ménages est également resté solide en 2019 (+1,8%).

Enfin, l'investissement public, marqué par une forte cyclicité due aux élections municipales, a progressé de +8,1% en 2019. La consommation des ménages s'est redressée en 2019, portée par les gains de pouvoir d'achat. Le pouvoir d'achat a fortement crû en 2019 (+2,1%), soutenu par les mesures du Gouvernement, les revenus d'activité dans un contexte de nette baisse du chômage et plus marginalement la baisse du prix du pétrole. Après une année 2018 en demi-teinte, la consommation des ménages a ainsi accéléré à +1,5%.

L'épidémie de covid-19 et les mesures sanitaires pour y faire face ont provoqué une récession très sévère en France et dans le monde.

Comme dans d'autres pays, un premier confinement a été mis en place en France au premier semestre 2020, pendant 8 semaines, du 17 mars au 10 mai. Durant cette période, l'activité a été inférieure d'environ un tiers par rapport à la normale. Les fermetures administratives, les limitations de déplacement et les précautions sanitaires ont contraint l'activité de la plupart des secteurs économiques, avec des intensités variées. Ainsi, l'INSEE estime, dans sa note de conjoncture du 17 juin, que l'activité aurait été inférieure de 16% sur le mois de mars par rapport à son niveau « normal », puis de 29% en avril (seul mois entier de confinement strict), 22% en mai. Le PIB serait en recul de -11% en 2020, soit un impact de l'épidémie d'environ -12 points de PIB.

L'épidémie et les mesures de restriction affectent d'abord la consommation des ménages, fortement contrainte durant les confinements. L'investissement en construction serait aussi très pénalisé, de nombreux chantiers ayant été momentanément mis à l'arrêt. L'investissement productif pâtirait de la chute d'activité et de la forte incertitude. Enfin, les échanges commerciaux, et notamment les flux touristiques, seraient en net recul. La tenue du pouvoir d'achat agrégé permettrait d'atténuer la récession. Grâce aux mesures du gouvernement, le pouvoir d'achat pourrait se replier beaucoup moins que l'activité. Les mesures d'endiguement strictes occasionneraient la constitution d'une épargne contrainte, qui ne se résorberait pas immédiatement en 2020. Au total, la consommation des ménages se replierait de -10% en 2020. L'investissement des ménages se replierait, quant à lui, de -19%. L'évolution de l'économie sur la fin de l'année dépendra de celle de l'épidémie de « covid-19 » et des mesures sanitaires prises, en France et à l'étranger. Une résurgence de l'épidémie ou à l'inverse la découverte rapide d'un traitement ou d'un vaccin sont de nature à retarder ou accélérer la reprise.

Au-delà, le dynamisme de la consommation est incertain, et dépendra au premier chef des comportements à l'issue des restrictions sanitaires. En plus des modalités de retour de la confiance et de dépense de l'épargne accumulée, des changements structurels pourraient se matérialiser, posant un défi ou une opportunité à l'appareil productif. La reprise, hétérogène selon les secteurs, dépendra de la capacité à sauvegarder le capital productif (préservation des compétences,

prévention des faillites) et à le remobiliser une fois les restrictions levées. Elle sera aussi fortement fonction de l'évolution du contexte international.

Afin de rétablir durablement la situation de nos finances publiques, le Gouvernement a fixé une stratégie ambitieuse fondée sur la diminution des prélèvements obligatoires et la maîtrise de l'évolution de la dépense publique, permettant un abaissement durable du déficit public et de l'endettement public.

Les efforts et les chantiers de réforme engagés par l'ensemble des sous-secteurs d'administration publique ont permis une amélioration substantielle de la trajectoire de finances publiques entre 2017 et 2019. Cette dynamique est affectée en 2020 par l'effet de la crise économique sans précédent traversée par notre pays ainsi que la forte mobilisation de l'instrument budgétaire afin de limiter les conséquences économiques et sociales de la crise.

Sur le périmètre de l'ensemble des administrations publiques, les principaux indicateurs de finances publiques se sont améliorés entre 2017 et 2019 témoignant de l'efficacité de la stratégie poursuivie par le Gouvernement. Ces résultats sont à mettre au crédit de la stratégie gouvernementale de maîtrise de la dépense de l'ensemble des administrations publiques, engagée dès le début du quinquennat. Dans le même temps, le Gouvernement a poursuivi les baisses de prélèvements obligatoires en faveur du pouvoir d'achat des ménages et de la compétitivité des entreprises. Conformément aux engagements présidentiels, la réforme de la taxe d'habitation engagée en 2018 s'est poursuivie en 2019, avec la suppression de la deuxième tranche pour 80% des foyers. Les revenus tirés de l'activité ont également été augmentés pour l'ensemble des salariés du secteur privé et des indépendants grâce à l'effet en année pleine de la réduction des cotisations sociales salariales basculées sur la CSG puis, dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales, avec l'exonération de cotisations sociales et la défiscalisation des heures supplémentaires. La progression de la dépense de l'État a été maîtrisée en 2019 comme en 2018.

2-Le Projet de Loi Finances 2021 (PLF 2021)

Plan de relance : 100 milliards d'euros jusqu'en 2022

Face à « *une crise inédite* », le ministre des Comptes publics a insisté sur le rôle du plan de relance pour « *proposer une perspective* », grâce à son enveloppe globale de 100 milliards d'euros jusqu'en 2022.

Comme l'avait précisé en septembre le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, lors de la présentation du PLF, « *42 milliards doivent être décaissés d'ici la fin 2021* » : 10 milliards d'euros étaient déjà réservés pour la fin 2020 et 22 milliards d'euros seront dépensés en 2021, auxquels s'ajouteront les 10 milliards d'euros de baisse d'impôts de production. Ainsi, 4 milliards d'euros seront, par exemple, consacrés à la rénovation énergétique des bâtiments dont 1 milliard réservé au bloc communal et aux départements.

Nouvelles suppressions de fiscalité locale

L'année 2021 cumule les suppressions des recettes fiscales avec l'entrée en vigueur de la compensation taxe d'habitation à laquelle le PLF 2021 ajoute la suppression de 10,5 Md€ d'impôts économiques locaux et la nationalisation de la taxe communale sur la consommation d'électricité.

Quelle visibilité pour le bloc communal sur l'évolution de ses ressources fiscales ?

- 28,7 Md€ de recettes fiscales sont recentralisées : 23 Md€ au titre de la taxe d'habitation, 3,4 Md€ de suppression d'impôts économiques, 2,3 Md€ de taxes sur l'électricité ;
- s'ajoutent 8 Md€ au titre des pertes et d'augmentation des dépenses induites par la crise sanitaire, compensées à hauteur de 750 M€.

Quelle sera la participation du bloc communal au plan de relance ?

3,4 Md€ de suppression d'impôts économiques pour le bloc communal du fait d'« une réduction par deux » de la valeur locative des établissements industriels. Les pertes de recettes pour les communes et les EPCI seront compensées par un prélèvement sur recettes de l'Etat (PSR).

Suppression d'impôts économiques

- Une nouvelle dotation de l'Etat est introduite dans le dispositif de compensation TH. La réduction des valeurs locatives des locaux industriels supprime 1,75 Md€ de produit de foncier bâti (FB). La compensation de l'Etat remplacera donc l'ancienne part départementale de FB issue de ces 1,75 Md€ dans le dispositif de compensation de la TH.
- Une autre dotation de l'Etat est introduite dans le produit des taxes additionnelles à la taxe sur le foncier bâti, Gemapi et taxe spéciale d'équipement (TSE). La réforme pouvant reporter la charge fiscale des établissements industriels vers les autres contribuables, une autre dotation budgétaire sera créée pour permettre aux collectivités de conserver le produit voté sans augmenter les taux. Ainsi, une dotation budgétaire de l'État complète le produit versé par les redevables.
- Nationalisation des taxes locales sur l'électricité (2,3 Md€ dont 0,9 Md€ pour le bloc communal).

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) et la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) deviennent une part de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE). La fixation du produit au tarif maximum génère 100 M€ de recettes supplémentaires pour les collectivités concernées. La pression fiscale s'accroît ainsi de 55€ au plus pour les contribuables concernés, soit 0,7% des ménages.

L'Etat amorce en 2021 l'automatisation du calcul du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). Notre Collectivité ne sera concernée par cette mesure qu'à partir du 1^{er} janvier 2022.

Dotations

- Gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et variables d'ajustement. La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) doivent augmenter chacune de 90 millions d'euros, comme en 2020 avec en contrepartie, des écrêtements supplémentaires.
- Par ailleurs, pour financer la croissance de certaines dotations, les dotations servant de variables d'ajustement vont être amputées à hauteur de 50 millions d'euros : le bloc communal est préservé mais départements et régions subissent une nouvelle diminution au titre des "variables d'ajustement", chacun de ces niveaux de collectivités devant renoncer à 25 millions d'euros.
- Si les impacts des suppressions de fiscalité locale sur les critères de répartition des dotations et fonds de péréquation ne se produiront qu'en 2022, le PLF prévoit dès à présent un dispositif de "neutralisation" des effets de la réforme sur les indicateurs financiers.
- Les montants des dotations destinées à l'investissement local sont maintenus au niveau de 2020 :
 - la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) s'élèvera à 1,046 Md€ ;
 - la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à 570M€ ;
 - et la dotation politique de la ville (DPV) à 150 M€.

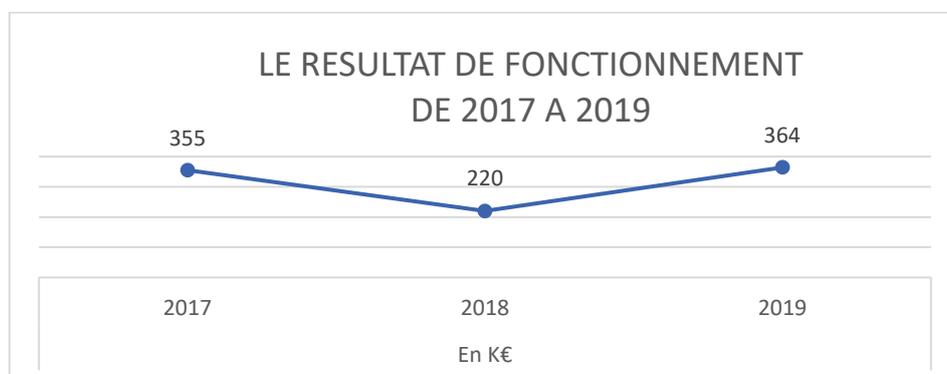
Au total, ces dotations vont atteindre 1,8 Md€ en 2021. Pour rappel, la DSIL a été abondée d'1 milliard d'euros par la troisième loi de finances rectificative du 30 juillet et 400 millions d'euros de crédits de paiement auraient déjà été débloqués.

3-La situation financière de la Ville

(données chiffrées arrondies portées à titre indicatif)

La situation financière de la Ville de Prigonrieux lui permet de conserver des marges de manœuvre pour construire un territoire attractif et dynamique.

3.1-Le résultat financier



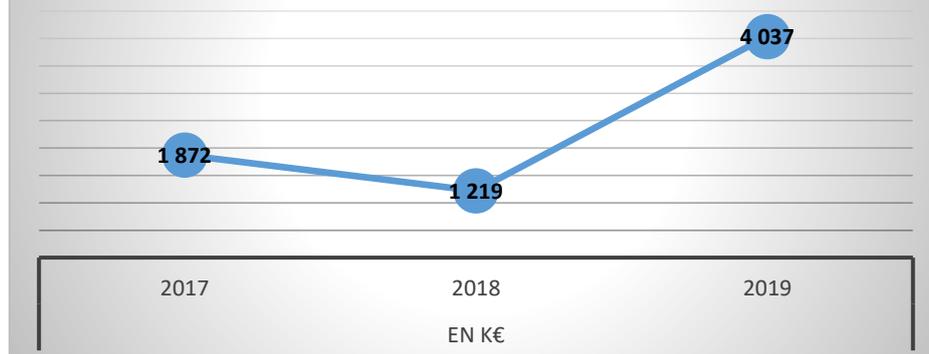
En 2019, la Ville a dégagé un **excédent de fonctionnement de 364 K€**. Après avoir subi une baisse en 2018, ce résultat est remonté en 2019 est se trouve supérieur à celui de 2017.

Ces fluctuations s'expliquent notamment par une année 2018 marquée par des sinistres conséquents liés aux intempéries qui ont occasionnés des dépenses importantes, par des dépenses supplémentaires relatives aux charges de personnel (nombreux remplacements d'agents en arrêts maladie, doublon sur des postes préalablement à des départs), à des régularisations d'écritures sur les exercices antérieurs, à la réalisation d'écritures de cessions de terrain.

De plus, des augmentations de charges ont été constatées à partir de 2018 (primes d'assurances, formation des élus, divers contingents et participations aux organismes extérieurs) ainsi que des dépenses supplémentaires (mise en place du RIFSEEP) et des diminutions de compensations financières versées par l'Etat (pour les Temps d'Activités Périscolaires notamment).

Malgré ces charges supplémentaires, le résultat 2019 a de nouveau augmenté grâce notamment aux conséquences de l'amorçage du renouvellement du parc ancien de véhicule, à la non-augmentation des charges de personnel (recrutement d'agents en contrats aidés, remboursement de frais de formations), aux dégrèvements de taxes foncières sur des bâtiments communaux, à l'augmentation des recettes fiscales (augmentation des bases), de la taxe additionnelle versée au titre des cessions de biens et de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles, aux dotations et participations (DGF, compensations des taxes foncières et d'habitation, FCTVA), des recettes de locations (logements locatifs), à la diminution des régularisations d'écritures passées sur des exercices antérieurs, à la baisse des dépenses relatives aux écritures d'ordre et à l'augmentation des recettes relatives à ces mêmes écritures (accroissement des travaux en régie).

RESULTAT DE CLOTURE 2017-2019 DU BUDGET PRINCIPAL



En y intégrant le résultat de clôture de 2018 (excédent de fonctionnement + excédent d'investissement), **le résultat de clôture de l'exercice 2019 s'élève à 4 037 K€**, en forte augmentation par rapport à 2018 (1 219 K€). Ceci s'explique par la contraction d'un emprunt en 2019 dont les dépenses ne sont intervenues qu'en 2020 et l'intégration du résultat de clôture du budget annexe du Lotissement de la Pommeraie.

Cet excédent permet à la Commune de pouvoir financer ses projets et de mettre en avant auprès des organismes bancaires sa bonne santé financière. Cela permettra un recours plus facile à l'emprunt.

3.2-Le fonctionnement

3.2.1.-Les recettes

En K€			Euros par habitant			Moy. strate 2019 par hab (Cne 3 500 à 5 000 hab)
2017	2018	2019	2017	2018	2019	

Total produits de fonctionnement	2 905	2 982	3 085	685	705	730	1 069
dont impôts locaux	1 709	1 746	1 801	403	413	426	454
dont DGF	763	766	770	180	181	182	147

Les recettes de fonctionnement augmentent chaque année de 2.5 % en moyenne. Ceci s'explique principalement par l'augmentation des bases d'imposition, de la taxe additionnelle recouvrée au titre des cessions de biens (immeubles, fonds de commerce, droit de bail...), de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles, des dotations et participations (DGF, compensations des taxes foncières et d'habitation, FCTVA), des remboursements de charges de personnel (contrats aidés, indemnités journalières, frais de formations), des recettes de locations (logements locatifs) et des recettes relatives aux écritures d'ordre (accroissement des travaux en régie).

➤ **Les recettes fiscales**

En K€			Euros par habitant			Moy. strate 2019 par hab (Cne 3 500 à 5 000 hab)
2017	2018	2019	2017	2018	2019	

Produit des trois taxes	1 697	1 739	1 796	400	411	426	452
dont produit foncier bâti	888	921	954	209	218	226	237
dont taux communal foncier bâti	22,99	22,99	22,99				
dont produit foncier non bâti	80	80	82	19	19	20	13
dont taux communal foncier non bâti	92,47	92,47	92,47				
dont produit taxe d'habitation	729	738	760	172	174	180	202
dont taux communal taxe d'habitation	13,35	13,35	13,35				

Depuis 2012, la municipalité n'a pas augmenté les taux des impôts locaux.

La progression de la base d'imposition de la taxe foncière bâtie (TFB) s'explique notamment par l'évolution constante de constructions nouvelles. L'évolution des produits de la taxe d'habitation (TH) est liée à l'arrivée de nouveaux habitants.

Les impôts locaux représentent 58 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville, la taxe d'habitation à elle seule 24.6 %. C'est pourquoi il s'avèrera nécessaire de veiller aux modalités de compensation de la taxe d'habitation qui seront mises en œuvre par l'Etat sur les exercices à venir.

3.2.2-Les dépenses

En K€			Euros par habitant			Moy. strate 2019 par hab (Cne 3 500 à 5 000 hab)
2017	2018	2019	2017	2018	2019	

Total charges de fonctionnement	2 549	2 762	2 721	601	652	644	927
dont charges de personnel	1 212	1 245	1 212	286	294	287	446
dont charges financières (hors écritures d'ordre)	34	38	58	8	9	14	22

D'une manière générale, les **charges de fonctionnement** (dépenses réelles et opérations d'ordre) ont augmenté de 6,75 % entre 2017 et 2019.

La hausse effective entre 2017 et 2018 (+ 8.36%) résulte des conséquences des évènements évoqués précédemment (résultat de fonctionnement).

Pour autant, ces dépenses restent inférieures à celles des communes situées dans la même strate.

➤ **Les charges de personnel**

Les **charges de personnel** représentent une part importante des dépenses de fonctionnement pour les collectivités (45% pour la Ville). Celles-ci sont toutefois indispensables au bon fonctionnement de l'ensemble des services, au maintien d'un service public de qualité. Il faut noter qu'elles restent malgré tout très nettement inférieures à la moyenne nationale pour les communes d'une même strate.

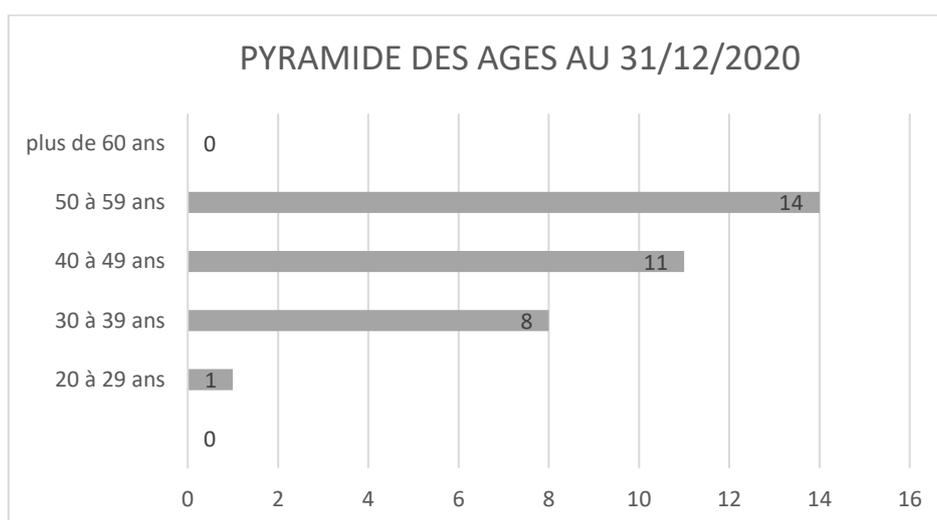
Elles prennent en compte également l'ensemble des primes versées aux agents de la Collectivité (le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel – RIFSEEP mis en place en 2018, qui représente un coût annuel

approximatif de 50 000 €, enveloppe répartie entre les agents titulaires et contractuels sur des emplois permanents).

Ces charges incluent également l'aide sociale proposée aux agents de la Collectivité (adhésion au Comité National d'Action Sociale pour 83 % des agents de la Ville, financement de chèques déjeuners pour 66 % des agents, chèques Cadhoc pour le Noël des enfants des agents). Certains avantages continuent à être proposés aux agents retraités.

La Ville œuvre en faveur du maintien dans l'emploi et du recrutement d'**agents reconnus travailleurs handicapés** (11 % de l'effectif de la Collectivité actuellement), ce qui entraîne des dépenses liées à l'aménagement de leurs postes de travail, à la formation de ces agents en vue de prévenir et mettre en œuvre d'éventuels reclassements professionnels. Toutefois, ces dépenses sont susceptibles d'être atténuées par le versement du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). La Ville répond ainsi à l'obligation réglementaire d'emploi de travailleurs handicapés et se situe au-dessus du seuil minimal (6%), lui évitant ainsi de se voir appliquer une pénalité financière.

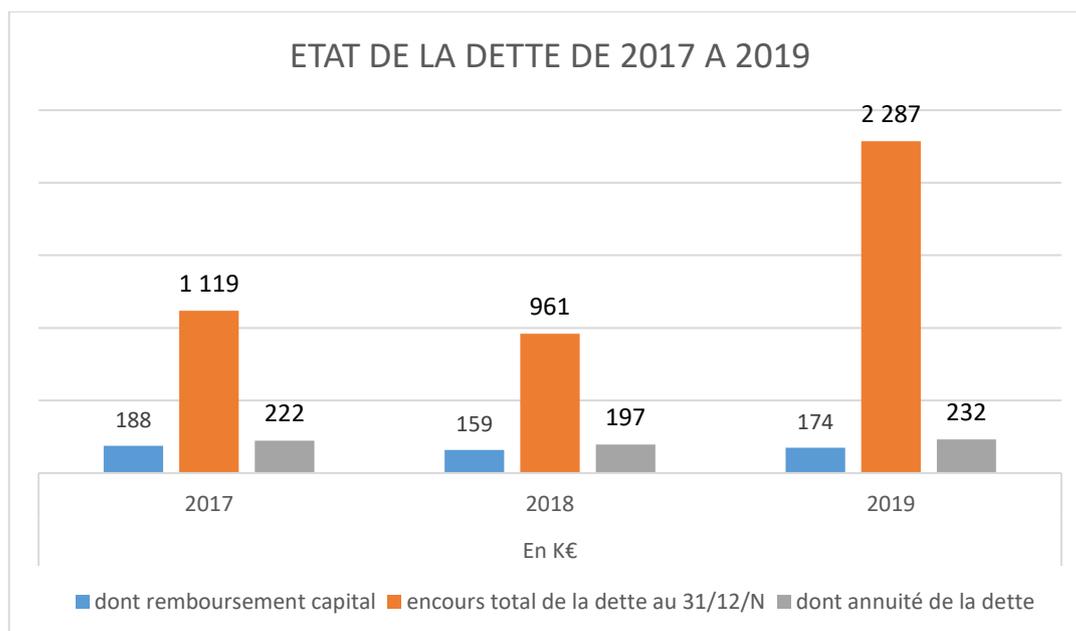
Les cotisations d'assurances continuent d'augmenter. Ce phénomène s'explique par le remboursement des traitements des agents placés en congés longue maladie et longue durée, tant au niveau de la Collectivité que sur un plan national. Pour autant, il faut noter une baisse conséquente en 2020 de notre sinistralité (1232 jours d'arrêts maladie en 2020 contre 2132 en 2019).



Plus de 40 % des agents de la Ville ont 50 ans et plus, ce qui entrainera des départs en retraite dans les prochaines années et, dans l'immédiat, amène la Collectivité à prévoir des aménagements de postes afin d'atténuer la pénibilité de certains de ces agents.

ANNEE	NB DE DEPART A LA RETRAITE
2019	2
2020	3
Prévision 2021	1
Prévision 2022	0
Prévision 2023	1
Prévision 2024-2025-2026	8
TOTAL	15

3.2-L'état de la dette

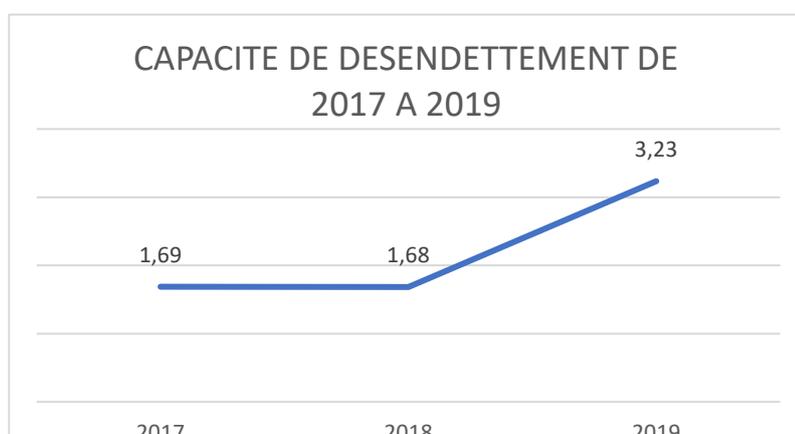


Ce graphique met en avant une forte augmentation de la dette de la Ville en 2019 (+137.98%) qui résulte de la contraction d'un emprunt de 1 500 K€ afin de pouvoir faire face aux travaux de réhabilitation du busage de la Gouyne.

Pour autant, cette dette reste maîtrisée : au 31 décembre 2019, elle s'élève à 2287 K€, soit 541 € par habitant (population INSEE au 1^{er} janvier 2019 estimée à 4 227 habitants) contre 751 € par habitant pour des communes de même strate. Le dernier emprunt a été souscrit en 2014 et avait pour objet de financer l'achèvement des travaux d'aménagement de la place du Groupe Loiseau.

La dette peut être scindée en deux grandes parties :

- **la dette « classique » souscrite auprès des organismes bancaires** (2 273 K€ au 31/12/2019). A cette même date, le taux moyen de cette dette est de 2.85 % (80 % en taux fixe et 20 % en taux variable). Trois emprunts se sont éteints durant l'année 2019, un en 2020 et deux s'éteindront en 2021. La dernière échéance est prévue en février 2044.
- **la dette souscrite auprès du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne** pour des travaux d'éclairage public (14 K€ au 31/12/2019). Les deux derniers emprunts s'éteindront en 2021.



En 2019, la **capacité de désendettement de la Ville de Prigonrieux est de 3 ans et 4 mois (contre 1 an et 8 mois avant le sinistre de la Place).**

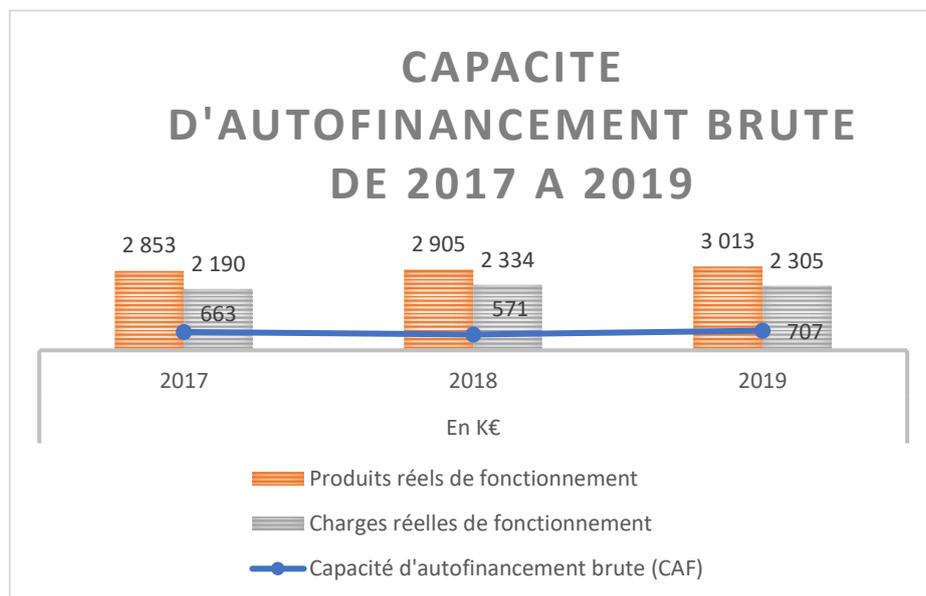
Celle-ci reste largement en dessous du seuil de prudence qui est de 6 ans et très largement en dessous du seuil d'alerte fixé à 12 ans.

La capacité de désendettement est un indicateur phare pour la collectivité. En effet, mesurée en nombre d'années, elle ramène l'encours de la dette aux capacités de remboursement dégagées de manière récurrente par la Ville (Capacité d'Autofinancement Brute). Elle permet de connaître en combien de temps la Ville serait en mesure de se désendetter complètement si elle ne s'employait qu'à rembourser sa dette (maîtrise des

dépenses de fonctionnement, pas de dépenses d'investissement autre que le remboursement du capital d'emprunt).

3.3-La Capacité d'Auto Financement (CAF)

La Capacité d'Autofinancement est l'un des principaux outils d'analyse financière pour les collectivités. Il existe deux CAF :

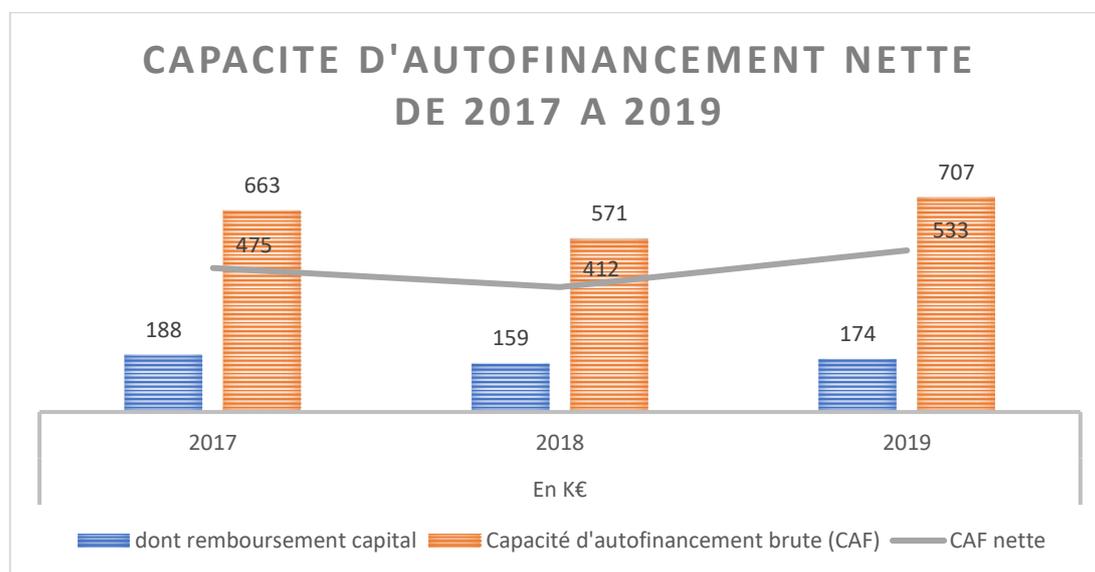


La CAF Brute encore appelée épargne brute.

Elle correspond au solde des produits réels de fonctionnement, après règlement des dépenses réelles de fonctionnement.

Cet indicateur témoigne de l'aisance de la section de fonctionnement, de la capacité de la Ville à couvrir ses engagements auprès des banques, à s'endetter et à investir.

Le ratio CAF brute / produits réels de fonctionnement pour Prigonrieux s'élève à 23 % en 2019, donc bien au-dessus du seuil d'alerte (inférieur à 10%).

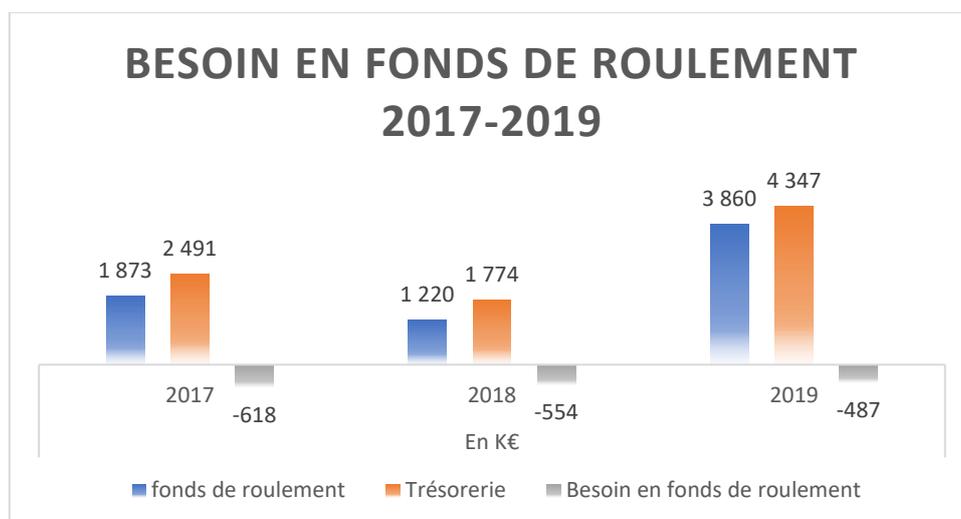


La CAF nette, encore appelée épargne nette, permet de mesurer la capacité réelle de la ville à couvrir une partie de ses dépenses d'investissement à l'aide de ses ressources propres.

Elle correspond à la CAF brute déduction faite du remboursement du capital de l'emprunt de la collectivité.

En 2019, la CAF nette de Prigonrieux s'élève à 533 K€ soit 126 € par habitant contre 116 € pour les communes de même strate. Ce résultat est lié notamment à la maîtrise des dépenses de fonctionnement mais aussi aux faibles dépenses d'investissement en 2018.

3.5-Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR)



Depuis plusieurs années, Prignonieux connaît un Besoin en Fonds de Roulement (BFR) négatif ; il constitue donc non pas un besoin mais une ressource en fonds de roulement pour les années à venir pour la collectivité qui met en avant les capacités d'investissement de la Ville. En 2019, cette ressource s'élève à 487 K €.

Par ailleurs, le fonds de roulement qui couvre le décalage entre les encaissements et décaissements tout au long de l'année reste positif et permet à la Ville de ne pas avoir recours à une ligne de trésorerie.

De plus, le solde positif de trésorerie au 31 décembre 2019, qui s'élevait à 4 347 K€, lui permet d'assurer ses sorties de fonds, notamment du fait de la souscription de l'emprunt de 1500 K€.

Il faut rester vigilant pour 2020 et 2021, années durant lesquelles devront être financés deux gros chantiers de travaux (réfection du busage de la Gouyne et aménagement de la RD32).

Il convient également de préciser que la santé financière reste fragile. En effet, le maintien, voire l'augmentation du niveau des charges et la diminution probable des produits peut engendrer des répercussions sur la capacité d'autofinancement notamment si la collectivité contracte un nouvel emprunt.

3.6-L'investissement

En K€			Euros par habitant			Moy. strate 2019 par hab
2017	2018	2019	2017	2018	2019	

Ressources d'investissement	788	1 136	3 641	186	268	861	460
dont emprunts (hors écritures d'ordre)	0	0	1 500	0	0	355	73
dont subventions perçues	59	224	661	14	53	156	75
dont FCTVA	142	127	162	33	30	38	44
Dépenses d'investissement	1 065	1 710	866	251	404	205	480
dont dépenses d'équipement	825	1 494	628	194	353	149	372
dont remboursement capital	188	159	174	44	37	41	77

Les éléments ci-dessus mettent en avant la réalisation de demandes de subventions auprès de divers partenaires financiers, afin de faire face à l'accroissement des dépenses d'investissement,

ainsi qu'un meilleur suivi des versements des subventions (régularisation de versements de subventions concernant des travaux réalisés sur les exercices antérieurs, demandes de versements d'acomptes de subventions). Ceci contribue fortement à l'amélioration des capacités d'investissement de la Ville.

L'augmentation des ressources en 2019 s'explique par le recours à l'emprunt pour financer une partie des travaux de réhabilitation du busage de la Gouyne.

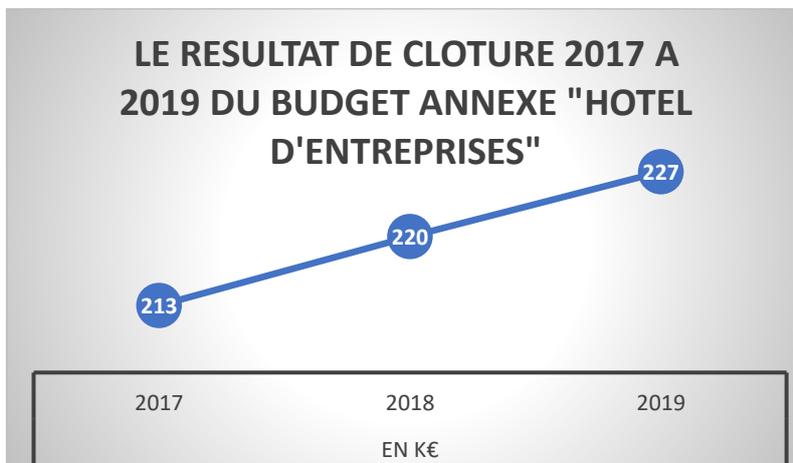
Pendant plusieurs années et jusqu'en 2019, la Ville a eu recours à l'utilisation de ses fonds propres pour financer la part restant à sa charge sur ses projets.

Les principales dépenses d'équipement réalisées en 2018 et 2019 et celles budgétisées en 2020 ont été les suivantes :

	Réalizations 2018		Réalizations 2019		BP 2020		Total prévisionnel de l'opération
	K€	% CA	K€	% CA	K€	% BP	K€
Opérations majeures							
<i>Aménagement du Cimetière de Blanzac</i>	139	8%	4	0,5%	37	1%	180
<i>Construction d'une Serre Pédagogique</i>	320	19%	6	0,7%			326
<i>Aménagement d'une Maison de Quartier à Peymilou</i>	222	13%	4	0,5%			226
<i>Réhabilitation du busage de la Gouyne</i>	129	8%	49	5,7%	2 882	52%	3 060
<i>Aménagement de la RD32</i>			6	0,7%	1 256	23%	1 262
<i>Travaux bâtiments scolaires, Hôtel de Ville et bâtiments divers loués</i>	177	10%	42	4,8%	106	2%	325
<i>Informatique et Mobilier</i>	32	2%	124	14.3%	34	1%	190
Voirie communale							
<i>Revêtement des trottoirs en enrobés</i>	50	3%	0	0%	50	1%	100
<i>Réfection voirie et parkings</i>	10	1%	10	1%	11	0%	31
<i>Réfection chaussée ZI Sivadal</i>			70	8%			70
Autres travaux et achats divers							
<i>Réfection de l'épicerie sociale</i>	20	2%	6	1%	0	0%	26
<i>Achat matériel technique</i>	3	2%	8	1%	18	0%	29
<i>Achats de véhicules</i>				0%	117	2%	117
<i>Remplacement luminaires énergivores d'éclairage public et enfouissement réseaux téléphoniques</i>	31	0,18%	73	8%	49	1%	153
Opérations foncières							
<i>Achats terrains</i>	285	0,42%	4	0,46%	100	12%	389

4-Les budgets annexes

4.1-Budget « Hôtel d'entreprises »



Le résultat de clôture du budget annexe « Hôtel d'entreprises » est en progression constante (+6,57 % entre 2017 et 2019) compte tenu de la ré indexation des loyers.

Cet excédent constitue notamment les fonds propres de la Ville pour l'autofinancement des futurs projets municipaux et permettra ainsi d'investir, aussi bien sur le bâtiment qu'en périphérie.

4.2- Budget « Lotissement des Anciennes Ecoles »



Le résultat de clôture du budget annexe « Lotissement des Anciennes Ecoles » est stable depuis 2017.

Six lots sur sept ont été vendus. Le dernier terrain présente des caractéristiques particulières rendant son aménagement difficile pour d'éventuels acquéreurs. De plus, ce terrain a été classé en zone agricole suite à la dernière révision du PLUi et ne peut donc plus être construit dans l'immédiat.

Il conviendra de s'interroger, en 2021, sur la destination de ce terrain et sur la clôture de ce budget.

5 - Les orientations politiques de la Ville

5.1 - Nouvelle équipe municipale

Suite aux élections municipales de 2020, une nouvelle équipe a été installée.

Ses débuts ont été difficiles en raison du contexte sanitaire lié à la Covid 19 :

- elle n'a été officiellement installée qu'en mai 2020, soit deux mois après la date prévue et n'a pas donc pu, jusqu'à cette date, mettre en œuvre ses projets. Pour autant, durant cette période et afin de palier l'absence des élus de l'ancienne équipe municipale qui devait, jusqu'à l'installation de la nouvelle, gérer les urgences et les dossiers courants, les élus déjà présents lors du précédent mandat ont assuré le relai. Les nouveaux élus ont apporté également leur aide et soutien pour franchir cette étape difficile.
- Depuis son installation, l'équipe municipale doit, avant tout, assurer la gestion de la pandémie et ses conséquences sanitaires, sociales et économiques : les services publics ont tous été maintenus, des masques ont été distribués à la population grâce à l'aide de bénévoles, les écoles et services annexes ont été assurés en continu, les personnes les plus fragiles ont été contactées et assistées si nécessaire, le tout en assurant la sécurité des administrés et des agents sur le terrain.
- Cette épidémie a également des conséquences financières importantes, tant sur le budget de la Ville (achat d'équipements pour la population et les agents, protocoles sanitaires lourds nécessitant le recrutement de personnel supplémentaire et l'utilisation beaucoup plus importante de produits d'entretien, pertes de recettes liées aux activités périscolaires, fermeture des salles municipales ayant entraîné des pertes de recettes locatives) que sur l'économie locale. Un suivi des professionnels du secteur doit être assuré afin de les accompagner pour surmonter au mieux cette crise.

Les travaux budgétaires ont été retardés en 2021 afin de permettre à la nouvelle équipe municipale de faire une étude détaillée de la situation financière de la Ville. Un plan pluriannuel d'investissement a été élaboré, qui sera amené à évoluer selon le contexte économique, les retours des partenaires financiers et les opportunités qui se présenteront durant le mandat. Un travail de rationalisation de la section de fonctionnement a également été réalisé : il s'agit de prévoir les crédits au plus proche des besoins de la collectivité et d'utiliser les excédents pour investir, relancer l'économie locale et donner à Prignonrioux, 2^{ème} commune de l'Agglomération, la place qui lui revient. Cette dynamique municipale passera par une proposition d'augmentation de la fiscalité. Cette démarche permettrait également d'assurer l'avenir de notre Ville à plus long terme.

Malgré le retard pris au début du mandat, cette nouvelle équipe met tout en œuvre pour appliquer sa politique de gestion de la Ville, qui s'oriente autour des axes suivants :

- L'amélioration du cadre de vie et le renfort du lien social ;
- La redynamisation de Prignonrioux avec l'aide des acteurs économiques et associatifs locaux ;

toujours avec l'aide des concitoyens qui seront, tout au long de cette mandature, associés à la vie municipale et tout en s'attachant à respecter au mieux notre environnement.

5.2- Cadre de vie

Dès le début du mandat, la nouvelle équipe municipale a travaillé sur le projet d'aménagement de la place du Groupe Loiseau, travaux consécutifs à la réfection du busage de la Gouyne, qui pourront débiter dès le début de l'année 2021. Un projet d'implantation d'une halle sur cette même place est

à l'étude. La réalisation de ces deux projets va contribuer à la dynamisation du centre-ville et de nouvelles opportunités en matière d'activités culturelles et associatives.

Une attention particulière va être apportée à l'information des concitoyens grâce à la parution régulière d'une lettre d'information et d'un magazine municipal annuel distribués à chaque prigontin. Cette démarche pourra être complétée par la distribution d'un agenda de poche contenant toutes les informations utiles sur les services disponibles sur notre Ville et les associations présentes. Enfin, un projet d'acquisition d'une application mobile permettant d'alerter la population et l'informer rapidement est à l'étude, le tout pour permettre aux habitants de recevoir l'information de façon instantanée.

Des moyens humains et techniques vont être déployés pour assurer la propreté de la Ville en améliorant l'entretien des espaces verts et en assurant une meilleure gestion des végétaux en milieu urbain et dans les espaces publics (les cimetières notamment).

Concernant le Cimetière de Blanzac, dont la première tranche a été réalisée en 2018, la Municipalité souhaite poursuivre les travaux d'aménagements pour finaliser ce chantier en faisant de ce lieu un espace plus respectueux et agréable au sein duquel les familles pourront se recueillir en toute quiétude. Pour cela, une 2^{ème} tranche de travaux d'aménagements paysagers est en cours et une phase finale à l'étude. Les deux cimetières communaux vont également faire l'objet d'une procédure de dématérialisation de leur gestion qui facilitera le suivi des concessions et opérations funéraires tout en permettant la visualisation et l'impression de plans numériques.

Un élu référent en matière d'environnement a été désigné au sein de l'Exécutif, chargé également de la gestion des déchets. Avec la mise en place de la redevance incitative sur notre Territoire probablement avant la fin du mandat, des travaux vont devoir être menés au sein d'un Comité Consultatif composé d'élus et de prigontins préalablement à l'implantation de zones de collectes. Un projet d'acquisition d'un broyeur à végétaux est à l'étude également pour faciliter la gestion des déchets verts.

Une vigilance particulière va être apportée afin d'assurer aux usagers un réseau routier de qualité. Plusieurs projets sont à l'étude avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB), compétente en matière de voirie sur les routes de Sivadal, rue Renaudat et route de la Castagnaire

La Commune poursuit la réalisation de travaux d'accessibilité des bâtiments et des espaces publics aux personnes à mobilité réduite préconisés dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP). Ce dossier est suivi et mis à jour par l'assistant de prévention.

Des efforts financiers conséquents devront permettre d'assurer l'entretien du patrimoine vieillissant (bâtiments et équipements communaux).

Enfin, pour permettre à Prigonrieux de retrouver pleinement la magie de Noël, un budget spécifique va être alloué pour la location de décorations et des animations pourront être programmées (cérémonie de lancement des illuminations, marché de Noël, installation de boîtes aux lettres pour recueillir les lettres des enfants adressées au Père-Noël).

5.3-Développement durable

La nouvelle équipe municipale a rencontré, dès le début de son mandat, le Service Energie du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24) afin de cibler les bâtiments et équipements énergivores. Un rapport a été élaboré qui devra être étudié afin de cibler les locaux sur lesquels des travaux d'isolation et de réfection des systèmes de chauffage et climatisation et d'éclairage devront être lancés. Pour cela, le SDE 24 propose la réalisation préalable d'audits énergétiques dont les coûts pour la Collectivité restent faibles. Ces études pourront notamment mettre en évidence les sites sur lesquels il serait opportun de prévoir la pose de panneaux photovoltaïques.

Afin de maîtriser également les consommations d'eau et de produits de traitement des terrains de sports, espaces verts et espaces publics, la Ville entend poursuivre ses programmes d'interventions raisonnées et d'application de la charte zéro phyto. Des outils de suivi des consommations sont à l'étude en partenariat avec le SDE24 et Véolia.

Le Service Espaces Verts devra s'attacher à maintenir un fleurissement de qualité permettant de maintenir le classement de la Commune au concours départemental des « Villes et Villages fleuris ». Les élus souhaitent impliquer les agents de ce Service à l'embellissement de la Ville.

Des programmes d'enfouissement des réseaux électriques et de Télécommunication sont à l'étude en collaboration avec le SDE24 (secteurs de Cantelauvette et du Farnier). Une campagne d'installation de candélabres solaires à proximité des abribus est à l'étude également qui sécurisera les utilisateurs sans consommation d'énergie.

Un nouveau contrat de fourniture d'énergies mutualisé, signé au 1^{er} janvier 2020, permet à la Ville de bénéficier de tarifs négociés.

Un nouveau véhicule électrique, moins polluant, est venu remplacer un camion du parc ancien.

Les travaux d'aménagement de la Vélo Route Voie Verte, réalisés par la CAB, qui ont débuté en 2018, devraient se poursuivre, pour la portion située sur Prigonrieux, en 2021. La Ville travaille en étroite collaboration avec le service communautaire dédié afin de finaliser ce projet tout en facilitant les relations avec les riverains. Le parcours de santé, implanté près du parking du Cinquet, devra être inauguré dès que la situation sanitaire le permettra.

Le Sentier de Rosette est maintenant accessible aux randonneurs. Il permet de mettre en valeur une activité économique majeure sur notre territoire : la viticulture. Dans cette même optique, un projet de mise en place du « Marathon de Rosette » pourra être envisagé en collaboration avec les professionnels du secteur.

La création d'un nouveau sentier pourrait être étudiée autour de la Cacarotte, permettant ainsi de relier la voie verte et les côteaux et donc de renforcer les liens entre ces deux points stratégiques de la Commune.

Un autre Comité Consultatif pourrait être créé, chargé du recensement et de la surveillance des fossés et cours d'eau. Ses membres seraient regroupés au sein d'une « Brigade Verte » et disposeraient de moyens financiers dédiés à ces actions et à d'éventuels travaux d'entretien.

La Ville entend poursuivre ses actions avec le SyCoTeB qui est chargé d'animer, en collaboration avec les communes du Territoire, le Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) qui vise deux objectifs : limiter l'impact du territoire sur le climat (via la réduction des gaz à effet de serre, la sobriété énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables) et s'adapter au changement climatique. Les dossiers des projets communaux ont récemment été présentés afin de répondre aux critères environnementaux et, de fait, pouvoir bénéficier d'aides financières.

5.4-Vie économique

Cette compétence relève de la CAB. Pour autant, la Ville travaille, dans ce domaine, en partenariat avec l'Agglomération, notamment pour œuvrer au développement et à la mise en valeur des zones artisanales. Un Adjoint au Maire a été élu en qualité de Vice-Président en charge de l'emploi et de l'insertion, rattaché au Pôle Développement Economique, ce qui facilitera les échanges et permettra à la Ville d'être au cœur des décisions.

La Municipalité entend redynamiser le centre-ville. Le chantier d'aménagement de la Place du Groupe Loiseau est en cours de réalisation et permettra d'améliorer l'accès aux commerces en facilitant le stationnement. Des actions de développement du marché hebdomadaire ont été enclenchées dès le début du mandat, qui portent déjà leurs fruits, et qui devront se poursuivre dès que le contexte sanitaire le permettra, avec la création, par exemple, d'évènements commerciaux sous la halle et en périphérie. Ce nouvel espace pourrait servir d'abri lors d'évènements organisés sur la Place du Groupe Loiseau et apporterait un outil de développement économique et culturel

supplémentaire. L'Association des Commerçants, en sommeil depuis plusieurs années, a repris ses activités sous l'impulsion des élus prigontins.

Les travaux d'aménagement de la 2^{ème} tranche de la Route Départementale n° 32 sont en cours de finalisation. Ils permettront de contribuer au développement du Centre-Ville et à l'amélioration de son attractivité.

Une Commission Municipale chargée de la promotion de la Ville a été constituée dans le but de mettre en avant les actions communales, associatives et économiques.

Afin de professionnaliser cette démarche, un poste de chargé de communication a été créé au tableau des effectifs qui a été pourvu dès le début du mois de janvier 2021. Cet agent va donc travailler, avec les élus de la Commission, à la mise en valeur des actions municipales et associatives par le biais de supports numériques et graphiques (création d'un nouveau site plus dynamique et attractif, adapté aux usages de la société moderne, développement de la communication via les réseaux sociaux, révision de notre charte graphique et de notre logo).

Cette instance travaille à l'élaboration d'une plaquette promotionnelle de Prigonrieux qui permettrait de valoriser la Commune auprès de professionnels et particuliers souhaitant s'installer.

Un budget spécifique pourrait être alloué à l'achat d'objets promotionnels qui seraient distribués lors d'événements divers.

Le contrat de location des espaces publicitaires disponibles sur le Publi bus municipal a été renouvelé en 2020 et permet aux élus et agents de disposer d'un véhicule lors des déplacements professionnels et aux associations à qui il est mis à disposition de tarifs préférentiels, tout en assurant la promotion d'entreprises locales.

La Ville souhaite maintenir sa participation aux Salons de l'Habitat et Foires Expositions qui sont organisés sur le Territoire. Ces événements sont l'occasion notamment de rencontrer des promoteurs immobiliers, des entreprises ou des particuliers en recherche de terrains constructibles.

L'installation de nouvelles entreprises sur le Territoire devra être une action prioritaire. Pour cela, des élus devront être disponibles pour accompagner des professionnels lors de visites de locaux. Un projet d'acquisition d'espaces supplémentaires dans le bâtiment de l'Hôtel d'Entreprises est à l'étude. Une réflexion devrait être menée avec la CAB, propriétaire des locaux, concernant la destination de leur Hôtel d'Entreprises.

Grâce à l'acquisition de terrains situés dans le Centre-Ville, l'implantation de nouveaux commerces et/ou de nouvelles entreprises pourrait être étudiée. Dans un esprit d'ouverture sur l'avenir, une enveloppe pour réserve foncière va être constituée afin de pouvoir être réactif face à de prochaines opportunités immobilières susceptibles de contribuer au développement économique du Territoire. Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ont été créées sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui définissent des zones réservées à l'implantation d'activités économiques et commerciales.

Un recensement des professionnels du Territoire devra être réalisé par les membres de la Commission Finances et Economie afin d'organiser en suivant des rencontres et mises en relation.

Des critères spécifiques environnementaux, sociaux et locaux pourraient être inclus dans nos supports de commande publique dans le cadre d'une politique de la Ville d'achats publics responsables.

Le développement touristique sur notre Commune devra s'opérer par la mise en valeur de la rivière Dordogne avec le maintien ou l'organisation d'animations spécifiques.

5.5 - Intercommunalité

La Ville va bénéficier, durant ce mandat, d'une participation accrue dans les instances décisionnaires du Territoire : quatre conseillers municipaux siègent au Conseil Communautaire dont deux Vice-Présidents et un délégué chargés de représenter la Commune. Des Conseillers Municipaux sont

présents dans chacune des commissions intercommunales. Des élus occupent des postes clés au sein de syndicats (SycoTeb, CIAS au Cœur des Trois Cantons, SIVOS) et d'instances qui jouent un rôle essentiel sur le département de la Dordogne (Commission DETR, Conseils d'Administrations de l'Agence Technique Départementale et de l'Union des Maires).

Une préoccupation majeure de la nouvelle équipe municipale, dès sa prise de fonction, a été de travailler, en collaboration avec le service de GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (Gémapi) de la CAB à la prévention des inondations. Des travaux d'enlèvement des embâcles ont été finalisés sur des points stratégiques de la Gouyne dès l'automne 2020 et devraient permettre d'atténuer les risques pour les riverains lors de prochains aléas climatiques.

Une attention particulière devra être portée lors de modifications des conditions financières des compétences transférées à la CAB ou lors de transferts de nouvelles compétences : elles pourraient avoir des incidences sur le montant de l'attribution de compensation versée par la Ville à l'Agglomération. Une modification à la hausse des tarifs d'entretien de la voirie est en discussion actuellement ainsi que l'arrêt, pour Prigonrieux, d'une mise à disposition de personnel communautaire. L'augmentation envisagée de la contribution « versement mobilité » va permettre un développement des navettes urbaines entre la ville centre et les communes limitrophes.

Des actions de mutualisation des services municipaux et intercommunaux pourraient se poursuivre : entretien des véhicules du Service de Ramassage des Ordures Ménagères, confection des repas pour les micro-crèches de Prigonrieux et La Force et le Centre de Loisirs de Prigonrieux, participation active au Réseau des Secrétaires de Mairies du Territoire.

5.6- Enfance – Jeunesse - Education

Une part importante du budget communal est allouée aux écoles.

Les principales dépenses d'investissement sont constituées des travaux d'aménagements, de réfection et d'entretien des établissements scolaires (remplacement des systèmes de chauffage, climatisation des locaux, changement des menuiseries, réfection des peintures), de sécurisation des enfants et personnels des écoles (équipements permettant d'assurer les préconisations portées dans le Plan Particulier de Mise en Sécurité – PPMS (alarmes anti-intrusion, installation d'un brise vue à l'Ecole Maternelle, mise en œuvre de la réglementation relative au plan d'actions sur la qualité de l'air dans les écoles) et des achats d'équipements informatiques et numériques. Diverses études et analyses sont en cours pour supprimer les odeurs présentes dans les locaux de l'Ecole Élémentaire du Centre-Ville.

Les dotations versées aux écoles pourront être maintenues : elles se composent de participations aux achats de matériel pédagogique, aux frais de transport pour permettre aux enfants de bénéficier d'un apprentissage de la natation notamment, de financements d'activités culturelles et de séjours.

La nouvelle équipe municipale a validé, dès la rentrée 2020, la volonté des familles de modifier le rythme scolaire des enfants en revenant à quatre jours de classe par semaine : les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ont donc dû être arrêtés. Pour autant, la Commission Enfance pourra étudier la mise en place d'actions éducatives sur les temps récréatifs afin de permettre aux enfants de bénéficier d'activités culturelles et sportives hors temps scolaires.

Un des dossiers phare qui devra être étudié lors de cette mandature est la réfection du Restaurant d'Enfants du Centre-Ville et la mise aux normes de la cuisine centrale. En effet, les locaux sont vétustes et non-adaptés aux nouvelles contraintes réglementaires et à la mise en œuvre de la politique souhaitée par la nouvelle équipe municipale. Ce projet pourra être étudié avec l'aide technique du Conseil Départemental (plateforme d'achat de produits locaux et bios, formations des agents), du SyCoTeB (dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat concernant la gestion des biodéchets dans les restaurants scolaires) et la CAB (dans le cadre du Projet d'Excellence Alimentaire). Des visites ont également été organisées dans des collectivités déjà fortement impliquées dans cette démarche afin de bénéficier de retours d'expériences.

La Ville souhaite conserver une cuisine centrale sur la Commune afin de servir aux enfants des écoles, Centre de Loisirs et Micro-crèches des repas et goûters fabriqués sur place avec des produits frais, non industriels. La qualité des repas proposés aux enfants reste une priorité. Les menus sont élaborés lors d'un comité consultatif composé d'élus, de représentants d'élèves et de parents d'élèves, d'une nutritionniste et d'agents des services de Restauration et d'Animation. Suite aux deux départs en retraite en 2020, une réorganisation du service de restauration a été réalisée afin de mettre en avant les besoins de la Collectivité pour répondre au mieux aux attentes des élus : les recrutements ont permis d'accentuer la professionnalisation des équipes.

Ces compétences pourront être mises en valeur lors de l'organisation d'évènements municipaux (confection des buffets servis aux participants par les agents du service).

La Commune devra poursuivre ses efforts en matière d'application de la loi EGALIM : intégration de nouvelles habitudes alimentaires (repas végétariens, menus à thèmes), favorisation des circuits courts auprès de producteurs locaux et des achats de produits bios (projet d'adhésion à la plateforme Agri 'Local).

Ces contraintes réglementaires et ces choix politiques engendrent de lourdes dépenses pour la Collectivité : sans renier l'aspect social du Service de Restauration (fourniture de repas équilibrés à moindre coût pour les familles afin de permettre l'accès à tous), il faudra cependant en maîtriser les conséquences financières. En effet, ce service coûte approximativement 200K€ par an à la Commune (coût de revient des repas servis durant l'année scolaire 2019-2020 = 6.06 € pour une refacturation moyenne de 2.13 € par repas servi). Il faudra donc étudier des solutions afin d'atténuer le coût de ce service (revalorisation des tarifs des repas servis aux enfants et aux adultes, mise en place d'un forfait mensuel choisi par les familles lors des inscriptions, facturation au réel afin de diminuer le coût de gestion des impayés). Le logiciel métier utilisé actuellement devra être adapté afin de permettre la mise en œuvre de ces changements.

La Ville souhaite également développer les activités à la Serre Pédagogique. Un agent a été recruté en 2020 qui travaille sur la mise en œuvre de différents projets, en collaboration avec les services dédiés : fourniture de légumes à la cuisine centrale plantés et cueillis par les enfants, ateliers jardinages avec les enfants des écoles, des micro-crèches, du Relai d'Assistants Maternelles. Deux journées portes ouvertes pourraient être programmées en 2021 pour faire découvrir ce site aux prigotins et mettre en avant le travail des enfants.

Un projet de création d'une plaine ludique pourra être envisagé à proximité de la Serre Pédagogique. Situé à proximité de la Maison de Retraite, il pourrait favoriser les rencontres intergénérationnelles.

La création d'un City-stade à Peymilou permettrait aux habitants, jeunes et moins jeunes, de bénéficier d'un site dédié aux activités sportives à proximité de leur lieu de vie.

5.7-Santé et Social

La nouvelle équipe municipale rappelle sa volonté d'améliorer l'offre médicale sur le Territoire. Monsieur le Maire a été élu Vice-Président en charge de l'accès aux soins au sein de la CAB dès le début du mandat.

L'implantation d'une maison de santé pourrait être une solution afin d'inciter les médecins et spécialistes à s'installer sur la Commune. Cette démarche a été amorcée en 2020 avec l'accueil de professionnels de santé dans l'Hôtel d'Entreprises : des travaux de réfection et d'embellissement des locaux ont été réalisés et de nouveaux arrivants devraient s'implanter en 2021.

L'installation, dans ces mêmes locaux, de matériel de télémedecine permettrait la mise en œuvre de la téléconsultation. Cette démarche serait facilitée par la proximité du bâtiment avec le central téléphonique, apportant un débit suffisant.

La création d'un centre municipal de santé pourrait également attirer de nouveaux médecins généralistes.

La Ville reste attentive à la santé de ses administrés. Elle sensibilise les prigontins aux gestes de premiers secours grâce notamment à la mise à disposition de plusieurs défibrillateurs repartis sur le territoire de la Commune. Elle met également à disposition du Conseil Départemental des locaux une fois par semaine afin d'accueillir le dispositif « Séniors à Nous La Forme ». Elle s'attachera à maintenir des structures sportives qui permettront d'allier le sport et la santé.

La Commission Santé et Social travaille actuellement sur un projet de création d'une résidence partagée qui serait un lieu de vie en cœur de ville destiné aux personnes vieillissantes mais autonome.

Dans le cadre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, la Ville doit se doter d'au moins 25% de logements sociaux, par rapport aux résidences principales. A ce jour, 169 logements sociaux sont répertoriés sur la commune, soit approximativement 40 % de l'effectif à atteindre (462 logements à ce jour). Malgré l'effort réalisé, l'objectif fixé par l'Etat reste difficile à atteindre. Les travaux réalisés par la Municipalité depuis 2015 lui ont permis, jusque-là, de n'être redevable d'aucun prélèvement pour insuffisance de logements sociaux jusqu'en 2020 inclus. A partir de 2021, les dépenses déductibles ne devraient plus permettre de couvrir la totalité de la pénalité à payer (estimée à 52K€). Afin de palier à cette carence, l'élaboration d'un projet de Contrat de Mixité Sociale est en cours en partenariat avec l'Etat, le Département et la CAB sur lequel doivent être indiqués les actions que la Ville entend mener dans les années à venir pour remplir ses obligations réglementaires (acquisitions foncières au profit de bailleurs sociaux, budget spécifique dédié au développement du logement social auprès des propriétaires particuliers, aménagement de locaux communaux vacants). Dans ce cadre, un projet de construction de 49 logements sociaux devrait aboutir en 2021, projet soutenu par l'équipe municipale.

Afin de rompre l'isolement des personnes les plus fragiles, la Municipalité a mis en place des actions d'aide à la mobilité : une navette gratuite vers le Centre-Ville de Prigonrieux le dimanche matin permet aux administrés concernés de faire leurs achats de première nécessité et de retrouver du lien social le temps du marché. Une nouvelle délégation est à l'étude afin d'apporter un soutien à la population la plus éloignée des supports numériques : cette action sociale permettrait d'apporter une aide à l'utilisation des outils dédiés tout en apprenant à être vigilants sur les dangers qu'ils représentent.

L'équipe municipale souhaite mener des actions spécifiques lors des fêtes de fin d'année envers les plus démunis et les personnes âgées : distribution de colis, de chocolats. Le Goûter des Anciens prévu au début de l'année 2021 a dû être annulé pour raison sanitaire mais toutes les personnes âgées de 65 ans et plus ont été destinataires de cartes des vœux. Cet évènement pourrait être reprogrammé dès la fin de cette année.

La Commune soutient l'action des associations à caractère social, très actives sur le Territoire, notamment par l'attribution de subventions conséquentes (Epi Famille) et l'attribution de marchés de travaux et fournitures pour l'achats de légumes servis aux Restaurants d'Enfants et le déplacement du pigeonnier notamment (Question de Cultures).

Un bâtiment communal est mis à disposition à titre gratuit pour accueillir l'Epicerie Sociale : une attention particulière devra être portée à cet immeuble ancien et l'étude de nouveaux locaux plus adaptés pourrait être envisagée.

L'aide sociale apportée aux administrés est assurée par l'adhésion au Syndicat Intercommunal du Cœur des Trois Cantons.

Enfin, la Commune recourt régulièrement au recrutement ponctuel de personnel extérieur issu d'associations d'insertion (Question de Cultures, Aide 24).

5.8-Vie culturelle et Associative

Afin d'améliorer les conditions de travail des nombreux bénévoles qui œuvrent au sein des associations présentes sur la Commune et assurer la sécurité des usagers et visiteurs, la Ville envisage un réaménagement du Complexe Sportif (création de nouveaux clubs-house et de lieux de stockage, création de parkings supplémentaires à proximité, clôture du site, extension de la Salle d'Activités).

Le montant des subventions versées aux associations de la commune pourra être conservé : une répartition équitable et cohérente de l'enveloppe entre les bénéficiaires et le contrôle de la finalité de ces versements devront être envisagés.

Parallèlement, la Ville entend poursuivre la mise à disposition gratuite aux associations des locaux, salles, matériel, véhicules ainsi que des agents de la Collectivité lors d'évènements particuliers ou pour palier à l'entretien courant des locaux utilisés. Les minibus pourront continuer à être proposés en location à un tarif inférieur au coût de revient.

Dès que le contexte sanitaire le permettra, la Municipalité continuera d'organiser les évènements festifs et culturels existants et étudiera de nouvelles opportunités. Pour faciliter cette démarche, la création d'un Fonds d'Initiative Culturelle (FIC) sera proposée pour financer de nouvelles actions associatives.

La Ville envisage de récompenser certains membres d'associations locales pour leur implication lors d'une soirée dédiée (Soirée Associative) lors de laquelle pourront être conviés l'ensemble des bénévoles.

Une Journée de Découverte Sportive pourrait avoir lieu au printemps afin de faire découvrir les différentes activités proposées sur la Commune.

La réhabilitation des locaux des anciennes gares pourra faire l'objet de réflexions futures. Un organisme de formation professionnelle et d'insertion a fait part dès à présent de son intérêt pour réaliser des travaux dans ces bâtiments.

5.9-Citoyenneté – Démocratie Participative

« Pas de question sans réponse » : chaque demande d'administré devra faire l'objet d'un traitement approprié (accusé réception de la demande, informations sur le suivi du dossier, aboutissement). Une réponse sera apportée à tous les mails et courriers. Les élus souhaitent se rendre disponibles pour être à l'écoute et échanger avec leurs administrés (permanences en Mairie, présence sur le marché le dimanche matin).

La loi « Engagement et Proximité », votée en 2019, prévoit notamment une formation obligatoire pour les nouveaux élus au début de leur mandat ; ces journées viennent s'ajouter aux dispositifs de formations existants et seront à inscrire au budget. Il faut noter une bonne participation des nouveaux élus en 2020, témoignage de leur volonté d'acquisition de nouvelles compétences en matière de gestion municipale.

Plusieurs comités consultatifs, animés par des élus et ouverts aux prigontins, ont déjà été créés pour associer les habitants aux projets et décisions. D'autres pourront être constitués durant le mandat autant de fois que nécessaire.

Quatre réunions de quartier sont envisagées en 2021 : elles auront pour but de favoriser la démocratie participative. Ce sera des temps d'échanges et de partages avec les citoyens.

D'autres évènements pourraient également être reconduits : la Fête des Lauréats afin de récompenser tous les nouveaux diplômés et la Cérémonie des Nouveaux Arrivants qui permet d'accueillir les nouveaux habitants de la Commune.

Quinze nouveaux jeunes ont été élus en octobre 2020 au sein du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (CMEJ) : la Municipalité entend soutenir ses actions. Plusieurs évènements sont déjà programmés : vente de jacinthes en partenariat avec le Lions Club au profit de la lutte contre le cancer des enfants, « Vide Ta Chambre », Carnaval, Halloween.

L'installation de boîtes à lire a débuté et devrait se poursuivre durant leur mandat.

5.10-Maintien de la qualité du service public

Un **service public constant** est assuré sur la Commune grâce au fonctionnement des services de façon permanente, à l'exception des week-ends et jours fériés.

Les enfants sont accueillis dans les trois écoles quatre jours par semaine en périodes scolaires de 7h30 à 18h30 sans interruption, y compris en période de grève des enseignants grâce à la mise en place du service minimum. Le Centre de Loisirs assure l'accueil des enfants tous les autres jours hors périodes scolaires et le mercredi en période scolaire.

Les pôles administratif et technique fonctionnent toute l'année, sans interruption. L'accueil physique et téléphonique des administrés est assuré à l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi, à raison de quarante heures par semaine.

Le volume des dossiers à traiter ne cesse d'augmenter : + 52 % en matière d'état-civil entre 2016 et 2020 (208 actes de naissances, mariages, décès, PACS et 480 demandes diverses par an), + 11 % pour les dossiers d'urbanisme entre 2017 et 2020. Se rajoutent à ces dossiers le traitement de 11 700 appels téléphoniques et 8 000 visites en Mairie, 2 100 courriers arrivés et 1 800 courriers au départ et plus de 10 000 courriels. 3 341 électeurs sont inscrits sur les listes électorales dont il faut gérer annuellement les nouvelles demandes d'inscriptions et les radiations. 258 actes administratifs (arrêtés, décisions et délibérations). Le service des Ressources Humaines gère une quarantaine d'agents pour lesquels il faut traiter les salaires et charges, les arrêts maladie, les formations et les indemnités de 13 élus.

Le service des finances élabore et assure la gestion de 3 budgets pour un montant total de 10 894 781.18 € et a émis 3119 titres et mandats en 2020.

Ce surcroît d'activité explique l'octroi de temps de travail supplémentaire sur le Pôle Administratif et Financier afin de maintenir et améliorer la qualité du service public.

Le Pôle Technique devra également être renforcé afin de palier aux nombreuses interventions et assurer l'entretien qualitatif des équipements publics.

Un projet de réaménagement de l'Hôtel de Ville est à l'étude actuellement. Il permettrait de créer des espaces de travail supplémentaires qui font défaut et d'apporter aux visiteurs plus de confort et de confidentialité tout en assurant la sécurité des agents (espace clos hors banque d'accueil, panneaux d'affichage numérique, SAS d'entrée facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite et permettant d'améliorer l'isolation thermique des locaux, bureau à l'accueil avec hygiaphone).

Le renouvellement des équipements techniques et informatiques devra être assuré afin de permettre un meilleur fonctionnement des services. La consultation des calendriers d'utilisation des salles municipales par les associations et les particuliers pourrait se faire à distance grâce à l'acquisition d'un logiciel métier spécifique.

Une opération de numérisation des actes anciens d'état civil est en cours qui sera suivi d'un versement aux archives départementales : cette démarche permet de faciliter les recherches et représentera donc un gain de temps de travail non négligeable tout en assurant la conservation de ce patrimoine.

Les équipements destinés à l'usage du public font l'objet de contrôles périodiques par des entreprises mandatées à cet effet.

Le nombre important des salles et la surface importante de certaines assurent à la Commune une certaine attractivité, notamment auprès des structures publiques qui organisent, de plus en plus souvent, des réunions d'information sur la Commune (CAB, CNFPT, DGFIP, UDM24). Ces salles et équipements pourraient continuer d'être mise à disposition gratuitement pour ces structures.

La Ville s'applique également à faciliter la vie de ses administrés en assurant des missions qui ne font pas parties de ses compétences : à titre d'exemple, des collectes sont organisées pour procéder à l'enlèvement des encombrants et déchets verts par les agents du service technique plusieurs fois dans l'année, directement au domicile des prigontins demandeurs.

Afin d'assurer la sécurité de ses habitants, la Commune a donné un avis favorable au programme pluriannuel proposé par la CAB à toutes les communes du Territoire pour participer à la reconstruction du centre d'incendie et de secours. Cette participation annuelle débutera en 2022 et s'achèvera en 2026.

La présence d'un policier municipal vient renforcer cette politique sécuritaire, en proposant notamment des actions telles que l'opération « Tranquillité Vacances », en renforçant sa présence sur le terrain afin de faire respecter les incivilités, lors des entrées et sorties des écoles par exemple.

Ces éléments mettent en avant l'importance des services municipaux auprès de la population et la nécessité de maintenir cette proximité.

5.11-Gestion des ressources humaines

La nouvelle équipe municipale souhaite développer les échanges avec le personnel afin d'être plus à l'écoute des attentes et besoins de chacun.

Dès le début du mandat, une délégation a été donnée à la 1^{ère} Adjointe au Maire afin d'apporter un soutien et une attention particulière à la gestion des ressources humaines dans la Collectivité.

Une rencontre de présentation a été organisée en juin 2020 entre les élus et l'ensemble des agents, titulaires et contractuels, des visites sur les différents sites ont été faites par le Maire, la première adjointe et les élus référents, chaque cadre a été invité à présenter les besoins de son service préalablement au démarrage des travaux budgétaires. Les agents devront être davantage associés aux travaux d'élaboration de projets municipaux en participant par exemple aux réunions des commissions communales et comités consultatifs.

Les élus souhaitent renforcer les services municipaux par de nouveaux recrutements et l'emploi de personnel saisonnier sur le service espaces verts afin d'améliorer la qualité du travail pour les agents en place et le service rendu à la population.

La création d'emplois sur des durées déterminées pourra être opportune pour les étudiants.

Une meilleure anticipation des travaux par une planification annuelle des tâches devrait permettre un lissage des charges et une gestion plus juste des besoins en personnel.

L'année 2021 sera marquée par l'élaboration des Lignes Directrices de Gestion (LDG), dispositif réglementaire obligatoire, qui vise à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les statistiques présentées en première partie de ce document ont mis en avant la moyenne d'âge importante des agents au travers de la pyramide des âges. Ce constat nécessitera d'anticiper les départs en retraite des agents qui seront importants dans les années à venir. La Collectivité s'engage dans des dispositifs de formation de personnes non qualifiées qui pourraient éventuellement, à terme, répondre aux besoins de la Commune, tout en bénéficiant d'aides de l'Etat (reconduction de contrats Parcours Emploi Compétences (PEC), recrutement éventuel de ces agents à la fin de ces parcours de formation).

De nouvelles dispositions sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2020 afin de favoriser le développement des contrats d'apprentissage dans la Fonction Publique Territoriale (prise en charge par le CNFPT de 50% des frais de formation des apprentis pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2020), ce qui pourrait également apporter un outil supplémentaire de gestion prévisionnelle des emplois tout en participant aux actions de formations des jeunes.

Un travail de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Concours (GPEC) a été lancé dès le début du mandat sur le Service de Restauration afin de préparer les départs en retraite et réorganiser les missions de chacun dans le but de répondre au mieux aux besoins de la Collectivité. Un travail similaire devra être engagé sur le Pôle Technique dans un premier temps et sur le Service Enfance-Jeunesse dans un second temps.

Un budget annuel devra être alloué également à la formation des agents titulaires, contractuels et stagiaires de façon à améliorer leurs compétences professionnelles, répondre aux nombreuses évolutions réglementaires et leur permettre d'envisager des évolutions de carrières ou reclassements pour les agents concernés. La plupart des formations sont financées par le biais de

la cotisation versée au CNFPT ; d'autres doivent faire l'objet de contractualisation spécifiques (formation aux gestes de 1ers secours, AIPR, Certiphyto, ACES, Manipulation des extincteurs, Formation Continue Obligatoire du Policier Municipal, BAFA et BAFD).

La Ville participe activement aux actions du Plan de Formation Mutualisé (PFM Pourpre) qui permettent de rapprocher les actions de formations des agents sur leur territoire géographique et la mise en œuvre d'une offre de formation correspondant à nos besoins du Territoire. Pour faciliter cette démarche, des locaux municipaux sont mis à disposition régulièrement pour assurer l'accueil des stagiaires.

Ces compétences sont reconnues au travers de l'attribution du régime indemnitaire (RIFSEEP) appliqué depuis le 1^{er} octobre 2018, lequel prend en compte également les fonctions, les sujétions, l'expertise et l'engagement professionnel des agents. Ce dispositif pourra faire l'objet d'une révision en 2021, compte tenu notamment des évolutions intervenues depuis sa mise en place et de la volonté de revalorisation de la nouvelle équipe municipale.

L'enveloppe allouée aux formations pouvant être suivies dans le cadre du Compte Personnel d'Activité (CPA), opérationnel depuis le mois de mai 2019, qui offre la possibilité aux agents de s'orienter vers de nouvelles perspectives professionnelles, dans le secteur public ou le secteur privé, pourra être maintenue.

Le document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), mis en place en 2018, permet de prévoir des moyens sécuritaires applicables sur les différents postes de travail et de planifier les moyens à mettre en œuvre pour les années à venir de façon à améliorer les conditions de travail de chacun.

Un poste d'Assistant de Prévention a été créé au 1^{er} janvier 2020 afin d'assurer le suivi de ce document tout en répondant à une obligation réglementaire bénéfique aussi bien pour les agents bénéficiaires que pour la Collectivité (amélioration des conditions de travail permettant de maîtriser les arrêts de travail, meilleur suivi des accidents du travail, mise en place, avec les responsables de services concernés, des préconisations). L'affichage réglementaire sur site permet également de rappeler aux agents les règles de sécurité à respecter sur les lieux de travail.

Dès le début de la mandature, la mise en place systématique des horaires d'été en juillet et août a été instaurée pour les agents soumis aux aléas climatiques.

Une accentuation de l'offre de formation liée aux Troubles Musculosquelettiques permet également d'améliorer le confort des agents durant l'exercice de leurs activités.

La nouvelle municipalité entend poursuivre et accentuer sa politique sociale en faveur des agents : renouvellement des cotisations auprès d'œuvres sociales telles que le CNAS, le CDAS, participation à l'achat de chèques déjeuner, organisation de l'arbre de Noël.

La participation de la Collectivité au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents (santé et / ou prévoyance) pourra être étudiée. La signature d'un contrat groupe mutualisé avec la CAB et les communes intéressées du Territoire est envisagé afin de tenter d'obtenir, auprès des compagnies d'assurances, des tarifs préférentiels.